

## POLITIQUE HANDICAP

---

### 1. ENGAGEMENT DE L'AFDS

L AFDS s'engage à garantir l'accessibilité de ses formations à toutes les personnes quel que soit leur handicap.

Nous veillons à promouvoir une approche inclusive en adaptant nos méthodes, nos outils, notre accompagnement afin de permettre à chaque apprenant de bénéficier d'un parcours ou d'une formation de qualité.

### 2. ACCUEIL DES PUBLICS

Dès la prise de contact l'AFDS met en œuvre une démarche individualisée pour identifier les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.

Les personnes de l'association sont sensibilisées et peuvent :

- Évaluer les besoins en concertation avec la personne soit par Email soit par téléphone
- Propose des solutions adaptées
- Met en contact avec le référent handicap

### 3. ADAPTATION DES FORMATIONS

Un référent handicap est désigné. Il est chargé de coordonner les actions spécifiques au regard du besoin.

### 4. ACCESSIBILITÉ DES LOCAUX ET OUTILS

L'AFDS garantit l'accessibilité des locaux et des outils numériques.

## 5. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

L'AFDS informe systématiquement sur l'accessibilité de nos formations sur le site internet et par Emails.

## 6. ÉVALUATION ET AMÉLIORATION CONTINUE

L'AFDS est dans une démarche de QUALITÉ.  
Nous évaluons nos actions et cherchons à améliorer nos pratiques

## CONTACT

---

RÉFÉRENTE HANDICAP

**NOM** : GEREMIA

**PRÉNOM** : Stefania

**TEL** : 06 61 97 50 55

**EMAIL** : [Stefania.geremia@aphp.fr](mailto:Stefania.geremia@aphp.fr)

Le 5 janvier 2026